

Cadre réservé à la CC3M :

Ordre arrivée :

Nom :

Nbre personnes :

La Grande-Motte CAMARGUE

**Séjour du 19 au 26 septembre 2020
(voyage organisé en lien avec la CCTLB)**



**Bulletin d'inscription
A remettre
à la Communauté de Communes
Meurthe Mortagne Moselle**

Avant le 30 avril 2020

**PLACES
LIMITEES
A 50 PERSONNES**
Inscriptions enregistrées
par ordre d'arrivée

Rappel : l'organisation du séjour est soumise à l'inscription de 30 personnes minimum. En deçà de ce nombre, le séjour n'aura pas lieu.

Je demande mon inscription pour le séjour proposé dans le cadre du programme « Séniors en Vacances 2020 ».

Je demande l'inscription de mon ou ma conjoint(e) (marié ou non)

Nom prénom :

Date de naissance :

Joindre 1 photocopie de la carte d'identité en cours de validité de la personne concernée

Assurance annulation et rapatriement

L'assurance annulation/rapatriement **obligatoire** est au tarif de 13,12 €. Elle est incluse dans le coût du voyage.

Cette assurance permet de bénéficier :

- du remboursement du séjour (hors coût du transport) en cas d'annulation justifiée par un certificat médical ou de force majeure, quelque soit le moment de l'annulation
- du rapatriement en cas d'hospitalisation.

Transport

Le coût du transport sera de 100 € maximum (tarif estimatif et dégressif en fonction du nombre d'inscrits). Il vous sera facturé après le séjour et sera à régler directement au Trésor Public.

Le voyage s'effectuera en bus grand confort.

Les lieux de départ vous seront précisés ultérieurement. Le choix d'un lieu de départ sera définitif.

Santé

Je souffre d'un handicap :

Moteur (difficulté à marcher, utilisation d'un fauteuil roulant ou d'un déambulateur...)

Visuel (non ou mal-voyants)

Mon état de santé nécessite une chambre pour Personne à Mobilité Réduite

Mon état de santé nécessite un régime alimentaire particulier

Si oui, lequel :

Hébergement

Je désire être hébergé(e) :

En chambre double (sanitaires privatifs)

Avec Mme ou M

En chambre individuelle (dans la limite des places disponibles, supplément de 70€/personne pour la durée du séjour)

Paiement du séjour et transport

Le règlement s'effectue en 3 fois :

- Un premier chèque d'un montant de 50 % du coût du séjour hors transport qui sera encaissé en juillet 2020,
- Un second chèque d'un montant de 50 % du coût du séjour hors transport qui sera encaissé en septembre 2020,
- Un titre de recette transmis par le Trésor Public en règlement du coût du transport.

La taxe de séjour en vigueur est payée directement par chaque participant en même temps que le séjour (0.61 € par nuit, soit 4.88 € pour la durée du séjour). Elle est incluse dans le coût du séjour.

Prestation	Coût en €	Nombre de personne	Total en €
Séjour pour bénéficiaire de l'ANCV (tarif incluant la taxe de séjour et l'assurance annulation/rapatriement)	256 €		
Séjour pour non bénéficiaire de l'ANCV (tarif incluant la taxe de séjour et l'assurance annulation/rapatriement)	420 €		
Supplément chambre individuelle	Soit 70 € /séjour		
		TOTAL	
Encaissement de 50 % à partir de juillet 2020		Sous total 1	
Encaissement de 50 % à partir de septembre 2020		Sous total 2	
Transport * (montant maximum). Il sera recalculé en fonction du nombre d'inscrits	100 €		
		TOTAL GLOBAL	

(*) le coût définitif du transport ne peut être déterminé à ce jour. il sera dégressif en fonction du nombre d'inscrits.

Je joins le règlement concernant **les frais de séjour** par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**

Chèque 1 : d'un montant de (montant en sous-total 1)

Chèque 2 : d'un montant de(montant en sous-total 2)

En cas d'annulation du séjour du fait du manque de participants en date du 30 avril 2020, les chèques seront rendus aux personnes inscrites. Il en serait de même pour les personnes n'ayant pu être retenues au-delà du quota initialement prévu à savoir 50 personnes.

J'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble de ce bulletin d'inscription, des conditions d'inscription, de transport et de paiement.

Fait le à

Signature :